

Examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Mercredi 19 mars 2008

Intitulé de l'épreuve :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(Durée 1 heure 30 – Coefficient 2).

Consignes aux candidats

Déroulement de l'épreuve.

- En premier lieu, les candidats doivent compléter la partie anonymat de leur copie et la coller.
- Aucun document personnel n'est autorisé sur la table durant le déroulement des épreuves.
- Seul le petit matériel d'écriture est autorisé sur la table de composition (stylos, crayons, gomme, règle, correcteur liquide) et le cas échéant une calculatrice non programmable.
- Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par le Centre de gestion organisateur.
- Sont interdits entre les candidats, tout échange de calculatrices, matériel d'écriture, brouillons ou copies.
- Les téléphones mobiles doivent rester strictement éteints et rangés pendant la durée des épreuves.
- Lorsque la durée de l'épreuve est arrivée à expiration, les candidats en sont informés et sont invités à cesser d'écrire et à poser leur stylo. Le candidat continuant d'écrire s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.
- Le jury peut, le cas échéant, décider l'exclusion immédiate de la salle de concours ou d'examen de tout candidat n'ayant pas respecté l'une des consignes.

Respect de l'anonymat.

- Il est demandé aux candidats de composer à l'encre bleue ou noire.
- Aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiales, nom de collectivité autres que ceux mentionnés le cas échéant dans les libellés de sujets, ne doit être portés sur la copie.
- Le jury veille au respect de la règle de l'anonymat. Tout signe distinctif constaté sur la copie entraînera l'attribution d'une note de zéro sur vingt.

Ramassage des copies.

- Le candidat doit remettre au surveillant une copie rendue anonyme par ses soins, même vierge de toute production, et doit obligatoirement signer la feuille d'émargement.
- Les candidats n'ayant pas émargé seront réputés ne pas avoir rendu leur copie.
- Les candidats rendant une copie accompagnée de plusieurs intercalaires sont invités à les insérer dans la copie et à préciser le nombre d'intercalaires dans la case de la copie prévue à cet effet.
- Les brouillons ne sont ni ramassés ni corrigés.

EXAMEN PROFESSIONNEL

D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints (7 pages), répondez aux cinq questions suivantes, dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre :

1- Question N° 1 (4 points)

En quelques lignes, à l'aide des informations contenues dans le document N°2 , définissez la notion de « **pôle de compétitivité** ».

2- Question N° 2 (4 points)

A partir du document N°1 , démontrez pourquoi il convient de parler, pour évoquer la situation industrielle de la France, de « **mutations industrielles** » plutôt que de « **désindustrialisation** » .

3- Question N° 3 (4 points)

Le document N° 1 fait état du **rôle essentiel de l'industrie en France**...
Sur quels arguments ce constat s'appuie-t-il ?

4- Question N° 4 (4 points)

A partir du document N° 3 , présentez sous forme d'un tableau récapitulatif :

- Les 6 pôles de compétitivité à capacité mondiale ;
- Les 9 pôles de compétitivité qui ont vocation à rejoindre le groupe de tête mais qui n'ont pas encore la taille suffisante.

5- Question N° 5 (4 points)

A partir de l'ensemble des trois documents mis à votre disposition, indiquez en quelques lignes, les enjeux que peut présenter un pôle de compétitivité pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises.

DOSSIER DOCUMENTAIRE



PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**DATAR**

Paris, le 23 février 2004

*Une étude prospective de la DATAR***« La France, puissance industrielle:
Une nouvelle politique industrielle par les territoires.
Réseaux d'entreprises, vallées technologiques, pôles de compétitivité »****Synthèse**

Comme la plupart des pays développés, la France est confrontée à une accélération des mutations économiques à l'échelle mondiale. Celle-ci se manifeste par l'internationalisation sous toutes ses formes des facteurs de production mais plus fondamentalement par une part grandissante de l'innovation, de la recherche - de l'intelligence en quelque sorte - dans la production des biens et services (conception, gestion, marketing...), et de la rencontre d'une adaptation continue aux évolutions technologiques. Elle résulte également de l'importance accrue des facteurs financiers dans les décisions industrielles et d'un élargissement de la concurrence aux pays à bas coûts.

UNE INDUSTRIE FORTE POUR UNE FRANCE ECONOMIQUE FORTE

Si l'importance des services dans la création de richesses n'est plus à démontrer, **le rôle de l'industrie est essentiel :**

- pour la **compétitivité** et l'attractivité de la France. Plus de la moitié des exportations françaises relève du haut de gamme. En revanche, les produits de haute technologie contribuent plus modestement au solde manufacturier ;
- par **l'effet d'entraînement** qu'elle exerce sur le reste de l'économie nationale. Il convient de noter que pour une production de 100 euros, l'industrie consomme, en moyenne, 70 euros de biens et services alors que les services ne consomment "que" 40 euros ;
- pour les **échanges** de biens et des services qui y sont attachés. En 2002, l'industrie participait à près de 80% au solde des échanges extérieurs (en euros courants) ;
- enfin, pour les **progrès de la science et des techniques**.

C'est la raison pour laquelle il est apparu nécessaire de **concevoir**, dans le cadre européen bientôt renouvelé par l'élargissement, **une nouvelle politique industrielle qui combine mieux que par le passé l'innovation et l'industrie**.

Cette meilleure articulation de l'industrie et de la recherche a mille fois été explorée en France par les grands programmes nationaux et européens au cours de la deuxième moitié du XXème siècle. Si des succès techniques et économiques incontestables ont permis de hisser l'industrie française aux tous premiers rangs mondiaux, ce modèle de développement n'est plus unique. Dans de nombreux pays se développe une nouvelle organisation des systèmes productifs qui recherche dans la coopération entre les entreprises et les territoires de nouvelles sources de compétitivité.

Parallèlement, les territoires qui sont plus que par le passé exposés à l'instabilité de la vie économique, ainsi qu'à une forte concurrence, recherchent les modalités d'une relation plus étroite, plus pérenne, avec les entreprises.

Cette convergence d'intérêt fonde la stratégie des pôles de compétitivité qui vise à articuler les atouts des territoires à l'innovation et aux entreprises industrielles.

C'est l'objet du rapport de la Datar que d'ouvrir le débat sur les opportunités mais aussi les limites du "modèle" de développement proposé.

PARLER PLUTOT DE MUTATIONS INDUSTRIELLES QUE DE DESINDUSTRIALISATION

Mais comment espérer bâtir une politique industrielle si la France est prise dans un processus de désindustrialisation amplifié par un mouvement de délocalisation des entreprises industrielles vers les pays à bas coûts ?

C'est à cette première question que tente de répondre la première partie du rapport.

Avec une réponse ni simple, ni unique :

- **l'économie française produit chaque année plus de biens industriels.** En une génération (1978-2002), la valeur ajoutée de l'industrie a crû d'environ 2,5% par an tandis que l'investissement productif augmentait chaque année de 5% ; De fait, la part de l'industrie dans l'économie française est de 19,5%, part à peu près identique à celle d'il y a 20 ans (20,1%) ;
- **depuis 1970, la part de marché de la France dans le monde est restée à peu près stable** malgré l'apparition de très nombreux concurrents ;
- Cependant, **depuis 1978, l'industrie a perdu 1,5 millions d'emplois.** Bien entendu, cette évolution, qui n'est pas une spécificité française, traduit plusieurs phénomènes : l'intégration de process économes en main d'œuvre, l'externalisation d'une série de fonctions reprises par le secteur des services, l'adaptation des entreprises aux conditions de la concurrence internationale, le recours, de plus en plus nombreux, à des emplois non comptés dans les effectifs industriels... Autant dire que **la diminution de l'emploi industriel ne signifie pas ipso facto désindustrialisation.** Entre 1995 et 2001, l'industrie française a enregistré une progression là où l'Allemagne et le Royaume-Uni connaissaient une forte diminution des effectifs industriels ;
- De même, si on est fondé à interpréter les investissements français à l'étranger comme la poursuite de l'internationalisation des entreprises françaises et bien que, selon la Direction des relations économiques extérieures (DREE), seulement 4% du stock des investissements français à l'étranger pourraient correspondre à un mouvement de délocalisation, il convient de rester attentif aux effets induits sur le tissu des PME des stratégies de prise de position des grandes firmes françaises sur les marchés émergents de l'Europe de l'Est.

COMITE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
(CIADT du 14/09/04).

AUX ENJEUX DE L'ECONOMIE FRANÇAISE ...

Dans le prolongement des décisions prises par le Gouvernement le 13 décembre 2002, le CIADT décide la conduite d'une nouvelle politique industrielle dont la mise en œuvre vise, notamment, la constitution de pôles de compétitivité pour renforcer les spécialisations de l'industrie française, créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale, et par là améliorer l'attractivité des territoires et de lutter contre les délocalisations.

Cette orientation tient compte du caractère structurant de l'industrie française et de son effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie nationale. Cependant, si, comme en témoignent de nombreux rapports récents¹, l'industrie française reste en ce début de siècle consistante et compétitive, elle affronte de nouveaux enjeux qui tiennent, d'une part, à l'accélération de la globalisation et de l'internationalisation des marchés et, corrélativement, à l'émergence de nouveaux compétiteurs de poids sur la scène internationale, et, d'autre part, à l'importance et à la vitesse de diffusion de quelques technologies-clés. Sur ce dernier point, le rapport remis au Premier ministre par M. Christian Blanc souligne la nécessité pour les entreprises de se situer à la frontière de l'innovation, ce qui implique une forte articulation avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En ce sens, le développement des pôles de compétitivité constitue une réponse aux objectifs fixés par les sommets européens de Lisbonne et de Göteborg. L'articulation avec les politiques communautaires, notamment le programme-cadre de recherche et la politique régionale, sera donc systématiquement recherchée.

... REpond UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ...

C'est à cette double exigence que répond la politique industrielle engagée par le Gouvernement, dont le développement des pôles de compétitivité est un élément central. Il s'agit, en effet, de faire converger les moyens publics et privés pour conforter les agents économiques dont l'activité est dédiée à un "même" marché final, en encourageant des partenariats productifs de valeur entre les entreprises, les centres techniques, de recherche et d'essai ainsi que les organismes de formation initiale et continue. Il ne s'agit pas de juxtaposer, comme on l'a fait par le passé, ces différents acteurs en comptant sur une "main invisible" pour parvenir à des effets positifs, mais de fonder les pôles sur des stratégies de développement économique à moyen terme, nourries par des projets concrets, conçus et conduits en commun et garantissant une visibilité internationale.

¹ Notamment, rapports de la Datar ("Une nouvelle politique de développement des territoires pour la France" - Comité stratégique - janvier 2003, "La France, puissance industrielle" - février 2004), rapport de la Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire (MM. Blessig et Roustan - Mai 2004), rapport de M. Blanc ("Pour un écosystème de la croissance" - avril 2004), rapport de la Commission des affaires économiques du Sénat (MM. Gaudin et Grignon - n° 374), rapport du CAE ("Compétitivité" - 2003), rapport du CPI pour l'industrie (2004).

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche :

- engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant,
- et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale.

Selon le cas, le partenariat s'organisera autour d'un marché, d'un domaine technologique ou d'une filière.

On pourra ainsi distinguer des pôles à dominante technologique, dans lesquels Recherche et Développement sont prééminents, et des pôles à dominante industrielle, davantage structurés par la densité du tissu de production et de commercialisation. Mais, dans tous les cas, la capacité d'innovation et la visibilité internationale restent des facteurs essentiels de reconnaissance du pôle.

Un pôle de compétitivité résulte de la combinaison, sur un même territoire, de trois types d'acteurs (entreprises + centres de formation + unités de recherche) et de trois facteurs décisifs (partenariat + innovation + visibilité internationale).

Par ailleurs, la politique de soutien au développement des réseaux d'entreprises conduite par la Datar depuis 1998 sera poursuivie et confortée, en liaison avec les régions.

... VALORISANT LES POLES DE COMPETITIVITE "INDUSTRIE-RECHERCHE-ENSEIGNEMENT".

La politique des pôles de compétitivité constitue une formalisation des voies et moyens qu'empruntent un grand nombre d'industriels dans un grand nombre de pays. Cette option n'épuise évidemment pas les stratégies de développement possibles des agents économiques et de l'Etat. Elle suppose un partenariat entre les acteurs économiques, car elle ne peut résulter de la seule volonté de l'Etat ou des autres collectivités publiques.

C'est la raison pour laquelle un appel à projets sera lancé dès cet automne en vue de sélectionner une première série de propositions pour la constitution de pôles fondés sur des partenariats publics - privés pouvant impliquer les entreprises, les organismes de recherche et de formation, les établissements financiers, les collectivités territoriales, l'Etat et l'Europe, dans le champ des technologies structurantes et des activités industrielles dans lesquelles la France est spécialisée ou bénéficie de potentialités avérées.

Ce premier appel à projets donnera lieu à un examen approfondi par un groupe de travail interministériel s'appuyant sur l'avis d'experts indépendants. La Datar, qui est chargée d'animer ces travaux avec la direction générale des entreprises (DGE) du ministère chargé de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, présentera les recommandations du groupe interministériel au Gouvernement qui arrêtera, lors d'un CIADT réuni à cet effet, une première liste de pôles labellisés.

**Comité Interministériel d'Aménagement
et de Développement du Territoire**

POLES DE COMPÉTITIVITÉ

Mardi 12 juillet 2005

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Je viens de présider le Comité Interministériel de d'Aménagement et de Développement du Territoire, réuni pour définir et lancer une nouvelle stratégie industrielle et territoriale.

1) Le CIADT de septembre 2004 avait défini une méthode : celle d'un appel à candidatures, sur la base d'un cahier des charges exigeant.

Les experts tablaient sur une petite quarantaine de projets. Nous en avons reçu 105, dont la plupart de très bonne qualité. Chacun de ces projets a fait l'objet d'une expertise rigoureuse. Et je tiens à remercier le groupe des 30 personnalités qualifiées, présidé par Anne Duthilleul qui a fait un travail remarquable.

De cette expertise, je tire deux enseignements importants :

a) Premier enseignement : la créativité de la France.

- Regardons le nombre et la qualité des projets déposés : c'est la marque d'un pays qui se projette dans l'avenir, d'une société capable d'imaginer et d'entreprendre.

- Je l'ai moi-même constaté lors de mes déplacements, en rencontrant les jeunes apprentis de l'usine Peugeot de Charleville-Mézières, en visitant les installations du Havre 2000 ou en me rendant à Lyon au salon des entrepreneurs.

- Chaque fois, je rencontre une France volontaire, battante et dynamique.

- Regardons également la mobilisation des territoires : chercheurs, enseignants, entrepreneurs se sont rassemblés autour de projets communs, le plus souvent avec le soutien des collectivités locales. Ils sont convaincus de l'intérêt d'une spécialisation industrielle de leurs territoires.

b) Deuxième enseignement : la valorisation insuffisante de nos atouts.

- La France dispose d'atouts considérables : la formation de ses hommes, la qualité de ses infrastructures, des filières structurées, telles l'agroalimentaire, l'aéronautique, l'automobile, la santé et l'énergie.

- Mais la coordination de ces atouts est insuffisante.

- Notre mode d'organisation publique reste trop vertical, trop cloisonné.

- Le potentiel de coopération entre les professionnels d'un même secteur d'activités, sur un même territoire n'est pas assez mobilisé. Cela nous fait perdre de l'énergie, de la croissance et de l'emploi.

2) Partant de ce constat, j'ai choisi 67 pôles de compétitivité :

- Parmi ces 67 pôles, 6 ont une capacité mondiale et sont leaders dans leurs secteurs à l'échelle de la planète. Ils réunissent chacun plus de 5000 chercheurs : nous devons nous appuyer sur leurs compétences pour tirer vers le haut l'ensemble de nos territoires.

Quels sont ces pôles ?

- L'Île-de-France avec deux pôles : Paris et Evry pour les neurosciences et le plateau de Saclay pour les systèmes informatiques complexes ;
- Toulouse et Bordeaux avec l'aéronautique et l'espace ;
- Lyon avec la santé ;
- Grenoble avec les nanotechnologies ;
- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les communications informatiques sécurisées.

- A côté de ces 6 leaders, la France dispose aujourd'hui de 9 pôles qui ont vocation à rejoindre le groupe de tête mais qui n'ont pas encore la taille suffisante :

- Les biotechnologies en Alsace ;
- La construction ferroviaire dans le Nord ;
- Les biocarburants en Champagne-Ardenne et Picardie ;
- Les activités végétales en Pays de Loire ;
- Les activités liées à la mer à Brest et à Toulon ;
- Les images et réseaux à Rennes ;
- La chimie industrielle à Lyon ;
- Le multimédia à Paris.

- Enfin, notre pays compte une cinquantaine de pôles à vocation nationale. Ils reflètent la diversité des atouts de notre économie : avec eux la France entend disposer d'une base industrielle suffisamment large pour tenir son rang dans la compétition internationale.